ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41
www.fr.ch/S2

L'Ecole de commerce

—

Une formation commerciale avec maturité professionnelle à plein temps

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

L’école de commerce

La voie des études commerciales est proposée au Collège de Gambach à Fribourg ainsi qu’au Collège du Sud, à Bulle. Elle dure quatre ans et permet d’obtenir le CFC d’employé de commerce et la maturité professionnelle commerciale orientation Economie et services (MP).

Que signifie « MP » ?
La maturité professionnelle orientation Economie et services permet d’entrer sans examen dans les Hautes Ecoles Spécialisées (HES), en particulier les Hautes Ecoles de Gestion (HEG), dans la même orientation. L’accès à l’Université est possible moyennant la réussite à l’examen passerelle (formation complémentaire).

Le canton de Fribourg pratique le modèle 3+1 reconnu par le Secrétariat d’Etat à la formation, à la recherche et à l’innovation (SEFRI) : trois ans de formation à plein temps en école et un an de stage pratique.

Les spécificités de la formation
La formation vise deux certificats (CFC et MP). La maturité professionnelle allie une formation professionnelle initiale et une formation élargie en culture générale. La formation à la pratique professionnelle est intégrée dans l’enseignement à l’école et approfondie à l’occasion d’un stage d’une année en entreprise. Le lien étroit avec le monde du travail et les situations professionnelles sont le signe distinctif de cette formation. Les titulaires d’une maturité professionnelle orientation Economie et services disposent ainsi d’une double qualification : non seulement ils ont une profession et peuvent se présenter sur le marché du travail, mais ils ont également démontré une aptitude aux études et peuvent accéder aux hautes écoles spécialisées dans la même orientation sans passer d’examen.

Cette formation s’adresse à des élèves désireux d’allier une solide culture générale à des compétences professionnelles. L’école de commerce est donc une école de maturité dont la formation exigeante conviendra aux élèves soucieux d’une formation supérieure en lien avec le monde professionnel.

Bases légales :
Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle.
Ordonnance fédérale du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle.
Ordonnance du 16 août 2021 du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d’employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).
Loi du 11 décembre 2018 sur l’enseignement secondaire supérieur.
Règlement du 26 mai 2021 sur l’enseignement secondaire supérieur

Contenu de la formation

Comme déjà mentionné, cette formation vise deux certificats (CFC et MP). L'élève doit donc suivre en parallèle l'enseignement CFC et l'enseignement MP.

Enseignement CFC

L'enseignement des « connaissances professionnelles » est réparti entre quatre « Domaines de compétences opérationnelles » :

> Interaction dans un milieu de travail interconnecté
> Coordination des processus de travail en entreprise
> Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs
> Utilisation des technologies numériques du monde du travail

Ces « connaissances professionnelles » peuvent prendre la forme « d'unités d'exercice pratique » (qui permettent aux personnes en formation de s'exercer dans le contexte scolaire à l'aide d'analyses de cas ou de jeux de rôles par exemple) ou de « mandats pratiques scolaires » (qui invitent les personnes en formation à mettre en œuvre des aptitudes professionnelles de manière autonome via une simulation d'entreprise notamment).

Durant leurs trois premières années de formation, les élèves suivent en outre des cours de sport.

Enseignement MP

Les branches enseignées dans le cadre de la MP sont réparties entre trois domaines :

Domaine fondamental :

> Première langue nationale
> Deuxième langue nationale
> Anglais
> Mathématiques

Domaine spécifique :

> Finances et comptabilité
> Economie et droit

Domaine complémentaire :

> Histoire et institutions politiques
> Technique et environnement

Organisation des écoles de commerce fribourgeoises

Les études conduisant à la maturité professionnelle orientation Economie et services peuvent être suivies dans deux collèges cantonaux.



Collège de Gambach (1'100 élèves)
Av. Louis Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg
T 026 305 79 11, www.gambach.ch



Collège du Sud (1'500 élèves)
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle
T 026 305 99 00, www.collegedusud.ch

Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)
Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale. Pour cette école de commerce, se référer directement aux informations du site www.gyb.ch.

Organisation des établissements et renseignements
Les études conduisant au certificat de maturité professionnelle commerciale peuvent être suivies dans les deux collèges cantonaux suivants :

Collège de Gambach, av. Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg, info.cga@edufr.ch, 026 305 79 11, www.gambach.ch.
Collège du Sud, rue de Dardens 79, 1630 Bulle, infocsud@edufr.ch, 026 305 99 00, www.collegedusud.ch.

Informations générales sur l'inscription
Des informations générales sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/s2), des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des écoles.

Contrat d'apprentissage et contrat de stage
La formation à l'école de commerce se base sur un contrat d'apprentissage qui est conclu pour une durée de 4 ans. Le stage est régi par un contrat de stage.

Pendant le stage, qui se déroule en 4e année, les élèves perçoivent un salaire minimum de 1'150 francs.

Bilinguisme
Une filière bilingue français – allemand est proposée au Collège de Gambach.

Cours facultatifs
Des branches facultatives, spécialement dans le domaine de l'expression et des activités artistiques (chœur, fanfare, théâtre, etc.), ainsi que du sport, sont prévues pendant la formation.

Conditions d’admission

> Les élèves de 11H du type de classe prégymnasiale sont admis sans examen d’admission dans une classe de première année de la section francophone de l’EC s’ils atteignent les exigences de leur type de classe au CO à la fin de l’année scolaire.
> Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 20 points à la fin de d’année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n’est inférieure à 4.5 sont également admis sans examen d’admission.
> Les autres élèves de 11H du type de classe générale qui atteignent les exigences de leur type de classe sont soumis à un examen d’admission portant sur les quatre disciplines suivantes : français, allemand, mathématiques et anglais.
Les notes obtenues au CO au 1er semestre ne sont pas prises en compte mais seulement les résultats de l’examen d’admission.

Conditions de promotion

La promotion à l’école de commerce est semestrielle. La personne en formation doit remplir les conditions de promotion des parties CFC et MP. Si les conditions de promotion ne sont pas atteintes à la fin d’un semestre, la direction de l’école peut accorder une promotion conditionnelle unique. En cas de récidive, les deux derniers semestres doivent être répétés.



Compensation des désavantages

Egalité des chances pour les jeunes en situation de handicap

Les mesures de compensation des désavantages visent à compenser des difficultés individuelles. Elles sont adaptées spécifiquement à la situation de l'élève, sont proportionnées et orientées vers les objectifs de formation. Au secondaire 2, elles s'appliquent aussi bien dans l'enseignement que lors des examens d'admission et de fin d'études.

Etant donné que les diplômes du secondaire 2 sont reconnus par la CDIP et doivent répondre à des exigences nationales, les compétences et les objectifs ne peuvent pas être réduits. Par conséquent, les mesures accordées peuvent différer de celles de l'école obligatoire et doivent toujours être adaptées à l'âge, au degré scolaire et au cursus.

Mesures de compensation des désavantages

Pour les examens d'admission, l'année scolaire et/ou les examens finaux, seules des adaptations formelles peuvent être accordées. Celles-ci comprennent par exemple, selon le type de handicap :

> un supplément de temps de 10 % pour passer un examen ;
> l'adaptation des supports de cours (taille et type de police, interligne, couleur de fond, etc.) ;
> une place appropriée en salle de classe ;
> la non-prise en compte de l'orthographe dans les disciplines non linguistiques.

Au secondaire 2, il n'est pas possible de réduire les objectifs d'apprentissage ni les compétences, ni d'abaisser les exigences.

Lien : Compensation des désavantages dans les écoles du degré secondaire supérieur (S2) | Etat de Fribourg

Sport-Art-Formation (SAF)

Sport-Art-Formation est un programme de promotion du canton de Fribourg qui permet à de jeunes talents du degré secondaire 2 de concilier de manière optimale leur formation scolaire avec la pratique d'un sport de haut niveau ou d'une activité artistique.

Mesures possibles :

> Suivi étroit et individualisé par le/la responsable du programme SAF au sein de l'école ;
> Adaptation et/ou allègement possible de l'horaire, avec un minimum de 25 périodes hebdomadaires, tenant compte des entraînements réguliers et des temps de récupération ;
> Congés pour la préparation ou la participation à des manifestations sportives ou artistiques ;
> Soutien pédagogique en cas d'absences liées à la pratique du sport ou de l'art ;
> Flexibilité dans l'organisation des évaluations ;
> Possibilité de répartir le programme d'une année scolaire ainsi que les examens finaux sur deux ans ;

Les mesures définitives sont examinées individuellement et consignées dans une convention.

Certification Swiss Olympic

Les quatre gymnases fribourgeois Saint-Michel, Sainte-Croix, Gambach et le Collège du Sud ainsi que l'École de culture générale de Fribourg (ECGF) possèdent le label « Swiss Olympic Partner School ».

Ce label, attribué par Swiss Olympic, atteste de la qualité du programme SAF et renforce l'attractivité du degré secondaire 2 dans le canton de Fribourg pour les élèves souhaitant concilier sport de performance et formation.

La certification garantit que les athlètes bénéficient d'un encadrement scolaire équivalent et qu'ils peuvent choisir librement leur parcours académique ou professionnel.



Perspectives ultérieures

La maturité professionnelle et le CFC

- attestent de l'aptitude à étudier avec un accès sans examen à des hautes écoles spécialisées (par exemple : économie, tourisme, hôtellerie). Pour d'autres orientations, des examens d'aptitude peuvent être requis.
- permettent l'entrée directe dans la pratique professionnelle dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'administration, de la banque et de la fiducie, des assurances et du tourisme.
- permettent l'accès aux hautes écoles pédagogiques après une année préparatoire.
- facilitent l'accès aux examens fédéraux (par exemple, comptabilité, marketing) ou aux écoles supérieures (travail social, soins infirmiers, etc.).
- permettent grâce aux passerelles (années préparatoires) l'accès aux universités / EPF.
- améliorent les chances d'insertion et de progression sur le marché du travail.

Le coût des études

Ecolage et taxe d'inscription
S'agissant d'une formation professionnelle, il n'y a ni frais d'écolage ni taxe d'inscription pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton. Le Service de l'enseignement secondaire du 2e degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage (www.fr.ch/s2).

Matériel scolaire
Le coût des livres, l'ordinateur personnel, scripts, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter entre 500 et 900 francs par année.

Autres contributions
D'autres contributions concernant les arts visuels, les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre de 250 à 300 francs par année. D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe : sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

Subsides de formation
Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie. Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.

Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur

Octobre 2026